

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE2<sup>ème</sup> séance de l'année 2011

Mardi 26 avril 2011

DÉLIBÉRATION N°2011.04.02/149

**Examen et vote du  
Budget Primitif Principal  
Exercice 2011**

L'An Deux Mil Onze, le mardi 26 avril, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 18 avril 2011.

PRÉSENTS : 14		
M. Jacques	BANGOU	Président du Conseil
M. Eric	JALTON	1 <sup>er</sup> Vice Président
Mme Suzelle	SEVILLE	2 <sup>ème</sup> Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 <sup>ème</sup> Vice Présidente
M. Georges	BRENT	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Eliane	GUIOUGOU	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Franck	PETIT	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée Communautaire

MANDANTS : 3	MANDATAIRES : 3
M. José GUIOLET M. Robert BARBIN M. Serge NIRELEP	M. Jacques BANGOU M. Rosan RAUZDUEL M. Gérard DESTOUCHES

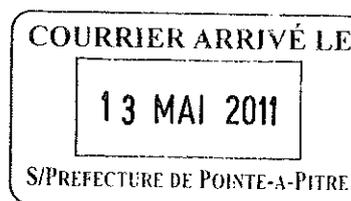
EXCUSÉS : 3
M. Dominique BIRAS M. Lambert NOMEL M. Patrick SELLIN

ABSENTS : 0

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par Madame Betty SALBOT.



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) notamment ses articles L.5211-36, L.2312-1 et L.2313-1;
- VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2011.04.01/138 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2011 portant débat sur les orientations budgétaires 2011 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport du Président ;

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1** – D'adopter le Budget principal 2011 présenté comme suit :

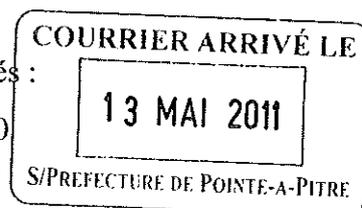
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total des recettes : **23 337 602,77 €** constitués de :

- Recettes nouvelles 19 819 172,00
- Résultat reporté 3 518 430,77

Total des dépenses : **23 337 602,77 €** constitués :

- De dépenses réelles .....21 445 203,00
- Du virement à la section d'investissement.....1 892 399,00



**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Total des recettes : **4 502 890,44 €** constitués

- Du virement de la section de fonctionnement..... 1 892 399,77
- De l'excédent reporté..... 1 000 000,00

Total des dépenses : **4 502 890,44 €** constitués

- Des restes à réaliser.....1 860 248,54
- Des dépenses nouvelles.....2 642 641,90

**ARTICLE 2** - Le Président, le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier, les services administratifs, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 12 MAI 2011

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le 13 MAI 2011
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 17 MAI 2011
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 17 MAI 2011
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, le 17 MAI 2011